



1 / TESTER

Où se faire tester ?

En Corse, 2 laboratoires publics (centres hospitaliers d'Ajaccio et Bastia) et 3 laboratoires privés multi-sites réalisent les analyses des **tests RT-PCR**.

Les **tests rapides antigéniques (TRA)** peuvent être effectués en pharmacie, chez un médecin ou un infirmier libéral. Renseignez-vous auprès de ces professionnels.

Le site [Santé.fr](https://www.santé.fr) propose la liste des lieux de prélèvements RT-PCR et prochainement les lieux de prélèvements TRA.

Qui est prioritaire pour se faire tester ?

Les examens de diagnostic

Pour les tests RT-PCR

- Les personnes ayant une **prescription médicale**
- Les personnes **symptomatiques***
- Les personnes **contacts à risque identifiées par l'assurance maladie** (SMS ou mail CPAM) **ou l'ARS** dans le cadre de l'investigation d'un cluster ou identifiées par **l'application TousAntiCovid**
- **Les professionnels de santé** des secteurs sanitaire et médico-social et les professionnels assimilés intervenant au domicile (SAAD)
- **Les professionnels de l'éducation nationale**

Pour les tests rapides antigéniques

- Les personnes **symptomatiques*** (symptômes datant de 4 jours ou moins)



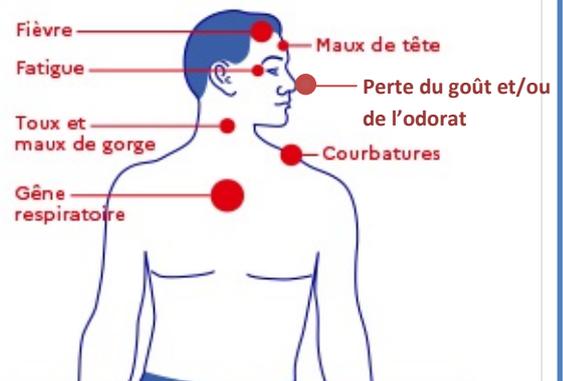
Votre médecin traitant est le pilier de votre prise en charge

L'accès aux tests est permis sans prescription médicale afin de casser les chaînes de transmission, cependant **le rôle de votre médecin traitant primordial**.

Il est donc **indispensable de (télé)consulter son médecin lorsque l'on a des symptômes et encore plus de le prévenir en cas de test positif**. En effet, **surtout chez les patients de plus de 65 ans et les porteurs de maladies chroniques**, une dégradation de l'état de santé peut être brutale. Il ne faut donc pas sous-estimer les symptômes et en parler avec son médecin. Il vous suivra tout au long de la maladie et saura réagir en cas d'aggravation de votre état.

Important : en cas de symptômes de la COVID-19, prenez contact avec votre professionnel de santé par téléphone ou composez le 116 117. Ne vous rendez pas directement dans son cabinet.

* QUELS SONT LES SIGNES ?



Et dans les formes plus graves, des difficultés respiratoires **nécessitant un appel au 15**

Quel test, pour qui ?

Recommandations en vigueur au 18/11/2020

Tests virologiques			Tests sérologiques	
	Répond à la question : « suis-je atteint de la COVID-19 ? »		Répond à la question : « ai-je été atteint de la COVID-19 ? » En revanche, ils ne permettent pas de répondre aux questions « suis-je contagieux ? », ou « suis-je protégé contre la COVID-19 ? »	
Type de test	RT-PCR	Test rapide antigénique TRA	Prise de sang	TROD sérologique
Prélèvements	naso ou oro-pharyngé	naso-pharyngé	sanguin	goutte de sang au bout du doigt
Avantage	peu de faux négatifs	rapidité (moins de 20 minutes)	peu de faux négatifs	rapidité (moins de 20 minutes)
Qui fait le prélèvement	laboratoire	pharmacie, médecin, infirmier	laboratoire	pharmacie
J'ai des symptômes*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> si les symptômes sont apparus dans un délai inférieur ou égal à 4 jours Important En cas de test négatif, si vous avez plus de 65 ans ou que vous présentez au moins un facteur de risque de développer une forme grave de la COVID-19 , une consultation médicale s'impose afin de confirmer le résultat par RT-PCR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je suis personne contact	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je n'ai pas de symptôme	<input checked="" type="checkbox"/> mais je ne suis pas prioritaire	<input checked="" type="checkbox"/> uniquement sur avis du professionnel de santé pratiquant le test (ex : avant de rendre visite à une personne fragile, notamment en Ehpad) Important En cas de test négatif, votre médecin traitant vous conseillera. Les mesures barrières doivent être systématiquement appliquées	<input checked="" type="checkbox"/> pour compléter un diagnostic	<input checked="" type="checkbox"/> mais à faire valider par une sérologie en laboratoire si le TROD est positif Attention : un TROD négatif ne veut pas dire que je n'ai pas la COVID-19

OUI OUI mais NON

A savoir : les auto-tests à pratiquer chez soi ne sont pas autorisés en France.



2 / ALERTER



Un **cas confirmé** est une personne dont le test RT-PCR ou antigénique est positif. Pour limiter la propagation du virus, il faut repérer au plus tôt les personnes qui, parce qu'elles ont été en **contact** avec ce cas confirmé ont un **risque** de développer la maladie. Cette enquête « **contact-tracing** » permet de dresser la liste des **personnes contacts à risque**, de les **isoler** et ainsi de freiner la propagation du virus.

Qui est en charge de l'enquête contact-tracing ?

- 1 Le médecin prescripteur du test ou l'Assurance Maladie réalisent le contact-tracing auprès de l'entourage familial et amical du cas avéré.
- 2 L'ARS réalise les enquêtes en milieu professionnel, dans certaines collectivités et pour les cas les plus complexes (clusters..).

Seuls, le médecin traitant, l'assurance maladie ou l'ARS sont habilités à définir la liste des personnes « contact à risque »

Qui sont les personnes contacts à risque d'un cas confirmé ?

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (masque, protection vitrée ...)

JE SUIS contact à risque d'un cas confirmé SI	JE NE SUIS PAS contact à risque d'un cas confirmé SI
J'habite avec lui.	Je l'ai croisé dans la rue.
J'ai eu un contact direct avec lui, sans masque , en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).	Quand nous nous sommes vus et/ou une vitre ou un hygiaphone nous séparait.
J'ai reçu des actes d'hygiène ou de soins de sa part, ou lui en ai prodigué, sans porter de masque.	J'ai côtoyé un de ses contacts à risque. On ne peut être contact que d'un cas confirmé, pas d'une personne contact.
J'ai partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes cumulées avec lui sans masque.	

En résumé, je dresse la liste avec les coordonnées des :

- **membres de mon foyer**
- autres personnes de mon entourage familial, amical, professionnel avec qui **j'ai été en contact direct sans masque** 2 jours avant le début des signes de la maladie (ou 7 jours avant le prélèvement si je suis asymptomatique) et jusqu'à mon isolement.

Personnes contact à l'école

A partir de 6 ans, le masque est obligatoire en milieu scolaire (école, collège, lycée). L'apparition d'un cas confirmé chez un élève ou un personnel n'implique donc pas automatiquement qu'il y ait des contacts à risque dans la classe. Le contact tracing est réalisé dans les mêmes conditions que pour toute personne positive.

A l'école primaire, si **trois élèves** de fratries différentes sont positifs au sein d'une même classe, tous les élèves et les personnels de la classe sont considérés comme contacts à risque.

En revanche,

- **si un enseignant est positif** : ses élèves ne sont pas contacts à risque car l'enseignant porte un masque
- **si un seul enfant est positif dans une classe** : les autres enfants ne sont pas contacts à risque car ils sont peu actifs dans la chaîne de transmission du virus (avis HCSP du 17 septembre 2020). L'enseignant portant un masque, il n'est pas non plus contact à risque.

L'application TousAntiCovid permet à l'utilisateur testé positif COVID-19 de prévenir immédiatement les personnes qu'il aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité. L'application alerte les utilisateurs qui ont pu être en contact rapproché avec la personne testée positive au cours des derniers jours. **Cette information va leur permettre de s'isoler immédiatement et d'éviter de contaminer à leur tour de nouvelles personnes.**





3/ PROTÉGER



L'isolement peut être difficile à vivre, mais il est la solution indispensable **pour protéger les autres** et ainsi contribuer à stopper l'épidémie. Pendant cette période :

- Je **protège mon entourage familial en appliquant des mesures barrières renforcées.**
- Je **porte un masque chirurgical si une personne fragile vit à mon domicile et je l'invite à en faire de même.**
- Je **préviens mon médecin et je surveille mon état de santé.**

Quand et combien de temps s'isoler ?

Si j'ai des symptômes

- Je m'isole immédiatement
- Je (télé)consulte mon médecin **sans me rendre directement dans son cabinet**
- Je prends rendez-vous pour faire un test RT-PCR, ou test antigénique (si mes symptômes datent de moins de 4 jours)
- **Je reste isolé jusqu'à l'obtention des résultats**

A savoir

Si vous ne pouvez pas vous isoler chez vous, une solution adaptée d'hébergement peut vous être proposée par les CDAI *

Si mon test est positif

- Je reste isolé **pendant au moins 7 jours** à partir de la date de début des symptômes (10 jours si je suis une personne à risque)
- Je bénéficie d'un arrêt de travail via mon médecin traitant ou l'Assurance Maladie

Levée de l'isolement :

- Si au bout de 7 jours, je n'ai pas de fièvre depuis 48h, l'isolement est levé
- Si j'ai de la fièvre à la fin des 7 jours, j'appelle mon médecin traitant pour évaluer ma santé et **je reste en isolement jusqu'à 48h après la disparition de la fièvre**
- **Je ne refais pas de test**

* CDAI : cellule départementale d'appui à l'isolement et d'accompagnement individuel. Le numéro vous sera communiqué par la CPAM ou l'ARS dès le 1^{er} contact, si vous en avez besoin.

Si je suis une personne contact à risque

- Je m'isole pendant **7 jours minimum** à partir de la date du dernier contact avec le cas confirmé
- Un arrêt de travail me sera prescrit si je ne peux pas télétravailler
- Je réalise un test et je reste en isolement dans l'attente des résultats :

J'habite avec le cas confirmé	Je n'habite pas avec le cas confirmé	J'ai des symptômes pendant mon isolement
Date de réalisation du test		
Immédiatement et à J+7 de la guérison du dernier cas positif de mon foyer	A J+7 du dernier contact avec le cas confirmé	Dès l'apparition des symptômes
Levée de l'isolement :		
Dans tous les cas, je reste au moins en isolement 7 jours après la guérison de la dernière personne positive avec qui je partage mon logement. L'isolement est levé si mon test à J+7 de la guérison du dernier cas positif de mon foyer est négatif.	Mon test est négatif → ma période d'isolement est terminée. Mon test est positif → je poursuis l'isolement pour une durée de 7 jours supplémentaires à partir de la date du prélèvement du test. Je ne refais pas de test.	Mon test est négatif → je continue l'isolement jusqu'à la date prévue initialement. Mon test est positif → je poursuis l'isolement pour une durée de 7 jours supplémentaires à partir de la date de début des symptômes. Je ne refais pas de test.

Dans tous les cas, après l'isolement :

- Je respecte scrupuleusement **les gestes barrières. Je porte un masque chirurgical pendant 7 jours.**
- **J'évite tout contact avec des personnes vulnérables** pendant au moins 7 jours.
- **Le retour au travail ou à l'école ne nécessite pas de produire un test négatif.**